



Asturia A
4, rue Edith Piaf
44 800 Saint-Herblain - France
Tél : +33 (0)2 53 35 51 70
www.mazars.fr

APAJH 44

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

APAJH 44

Association

SIREN n° 786 020 826

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'APAJH 44,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAJH 44 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 2.4 Principes – Règles et méthodes comptables », « 4.2 Tableau de passage du reclassement des fonds propres », « 4.5 Fonds dédiés » de l'annexe relatives à l'application des règlements ANC n°2018-06 et ANC n°2019-04 au 1^{er} janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre association constitue une provision pour indemnités de fin de carrière, telle que décrite dans la note 5.2 « Provisions et passifs éventuels » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 5.2 de l'annexe fournit une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

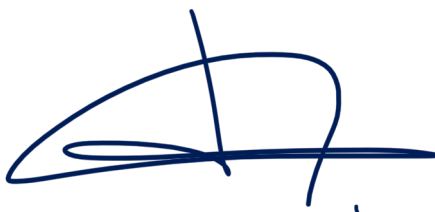
la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Saint-Herblain, le 17 juin 2021

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Arnaud Le Néen, Associé

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06 et 2019-04)			Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	122 976	122 976	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	317 954	276 797	41 157	63 211
Immobilisations incorporelles en cours	13 349		13 349	4 260
Immobilisations corporelles				
Terrains	721 873	220 794	501 079	515 042
Constructions	6 234 703	4 027 130	2 207 573	2 428 230
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 219 377	1 987 157	232 220	224 587
Autres immobilisations corporelles	5 739 538	3 884 724	1 854 814	1 831 758
Immobilisations corporelles en cours	451 582		451 582	230 569
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	423 609		423 609	423 609
Autres titres immobilisés	2 290 133		2 290 133	2 069 295
Autres	63 483		63 483	62 333
Total I	18 598 576	10 519 576	8 078 999	7 852 894
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes	15 274		15 274	12 690
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	88 098		88 098	54 948
Autres	302 582		302 582	244 659
Valeurs mobilières de placement	3 400 000		3 400 000	1 616 566
Disponibilités	5 109 921		5 109 921	6 002 976
Charges constatées d'avance	59 328		59 328	25 937
Total II	8 975 203	0	8 975 203	7 957 775
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	27 573 778	10 519 576	17 054 202	15 810 669

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06 et 2019-04)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		1 453 365
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	371 547	
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement		1 309 106
Réserves de compensation		1 544 975
Réserves de couverture de BFR		144 576
Réserves statutaires ou contractuelles	3 421 112	
Report à nouveau	-169 432	-913 672
Excédent ou déficit de l'exercice	952 132	282 340
Situation nette (sous total)	4 575 359	3 820 690
Subventions d'investissement	215 969	80 159
Provisions réglementées	316 544	3 971 047
Total I	5 107 872	7 871 896
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés à l'investissement	3 694 044	
Fonds dédiés à l'exploitation	1 501 164	1 153 145
Total II	5 195 208	1 153 145
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 371 909	2 177 900
Provisions pour charges	114 895	127 366
Total III	2 486 804	2 305 266
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	325 203	479 608
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	951 813	999 545
Dettes fiscales et sociales	2 749 584	2 903 587
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	48 017	91 995
Autres dettes	189 701	3 731
Produits constatés d'avance		1 896
Total IV	4 264 318	4 480 362
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	17 054 202	15 810 669

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06 et 2019-04)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6 362	
Ventes de biens et services	305 595	306 436
Dotations et produits de tarification		20 955 899
Subventions d'exploitation		58 894
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	21 827 854	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	103 682	240 825
Utilisations des fonds dédiés	222 330	
Autres produits		
Dons manuels	38 053	
Autres produits	178 937	267 631
Total I	22 682 813	21 829 684
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats non stockés		651 184
Services extérieurs et autres		3 552 637
Autres achats et charges externes	4 080 017	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 555 072	1 534 835
Salaires et traitements	10 671 253	10 347 158
Charges sociales	3 848 006	3 845 968
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	732 166	680 596
Dotations aux provisions	306 337	339 611
Reports en fonds dédiés	523 398	
Autres charges	111 474	6 236
Total II	21 827 724	20 958 224
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	855 089	871 460
PRODUITS FINANCIERS	87 504	85 371
CHARGES FINANCIERES	3 726	5 354
2. RESULTAT FINANCIER	83 777	80 017
3. RESULTAT COURANT avant impôts (1+2)	938 866	951 477
PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 749	627 302
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 003	1 289 354
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 747	-662 052
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 481	7 086
Total des produits	22 802 066	22 542 357
Total des charges	21 849 934	22 260 018
EXCEDENT	952 132	282 340

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Tous les montants sont indiqués en euros. Il est précisé que les comptes annuels peuvent être différents du compte administratif qui relève de la seule compétence de l'autorité administrative. Des tableaux de passage entre les deux natures de documents sont alors établis.

1. Présentation, résultats et faits Caractéristiques

1.1 Identité, organisation

Créée en 1970, l'APAJH 44, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de Loire-Atlantique, promeut la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Elle représente les personnes porteuses de handicap et leurs familles; elle intervient auprès des pouvoirs publics pour développer une société inclusive et favoriser plus de moyens d'accompagnement; elle agit en accompagnant les personnes en situation de handicap, en les soutenant dans leurs démarches et leurs droits; elle crée et gère pour cela des établissements et services et élabore des solutions innovantes.

Elle est affiliée à la Fédération nationale APAJH.

L'APAJH 44 accompagne les personnes concernées **par toutes les formes de handicap**.

Implantée sur plusieurs sites **entre Saint-Nazaire et Nantes**, elle intervient dans près de **150 écoles** et est présente aux côtés de **plus de 1 500 personnes** pour des actions de prévention, de dépistage et d'accompagnement médico-social.

Elle compte **250 adhérents** et près de **400 salariés** représentant environ **25 métiers**.

En 1987, l'APAJH 44 crée le Festival Handiclap : un événement multiculturel qui sensibilise le grand public à la question du handicap, favorise l'accès à la culture des personnes en situation de handicap et invite au partage de moments culturels, entre amis et en famille.

Par cette action, l'APAJH 44 a su **fédérer des collectivités territoriales, des associations, des organismes publics et privés sensibilisés par le handicap, qui sont devenus de fidèles partenaires**.

Ce festival contribue à faire reconnaître la citoyenneté pleine et entière de tout individu porteur d'un handicap.

1.2 Résultats de l'année

Les comptes annuels font apparaître un excédent de 952 131,99 euros, dont :

- 70 690,64 euros pour la gestion associative,
- 881 441,35 pour la gestion contrôlée par les financeurs publics.

1.3 Faits caractéristiques de l'année

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

Elle n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes : la fermeture des établissements sans hébergement du 16 mars 2020 au 10 mai 2020 a cependant entraîné une baisse des charges de transport et d'alimentation.

1.4 Faits postérieurs à la clôture

Néant

2. Principes - Règles et méthodes comptables

2.1 Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règlements ANC n° 2014-03, ANC n° 2018-06 et ANC n° 2019-04 du Comité de la réglementation comptable.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

2.2 L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

2.3 L'association applique les règlements CRC n° 2002-10 et 2004-04. Ces règlements consistent principalement à effectuer une décomposition des actifs et à les amortir en fonction du potentiel de services attendus de ces actifs. L'Association a donc procédé à une décomposition des immeubles qu'elle possède, excepté l'immeuble du siège social sis 12 rue de Clermont à Nantes. La non décomposition de cet actif n'a pas d'impact significatif sur les comptes.

2.4 La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent : il a été tenu compte du règlement ANC n° 2018-06 et ANC n° 2019-04 du Comité de la réglementation comptable, applicables au 1^{er} janvier 2020.

L'impact du changement de réglementation comptable a affecté les fonds propres (fonds associatifs, report à nouveau, subventions d'investissement et provisions réglementées) ainsi que les fonds dédiés : le détail des reclassements se trouve en paragraphes 4.2 – Reclassement des fonds propres et 4.5 – Fonds dédiés.

3. Compléments d'informations sur les comptes de bilan actif

3.1 Variations de l'actif immobilisé

en €uros	DEBUT exercice	Acquisitions	Diminutions	Virements cpte à cpte	FIN exercice
Immobilisations incorporelles :					
-concessions brevets	346 036	2 220	33 494		314 762
-autres	126 168				126 168
Immobilisations incorp. en cours	4 260	9 089			13 349
Total (1)	476 463	11 309	33 494	0	454 279
Immobilisations corporelles :					
-aménagement de terrains	721 873				721 873
Constructions :					
-constructions	6 019 280				6 019 280
-agencement de constructions	208 817	6 606			215 422
Autres immobilisations corporelles :					
-installations techniques	2 126 865	85 857	2 968		2 209 754
-petit matériel hôtelier	9 623				9 623
-installations générales et agencements	2 264 465	133 835			2 398 300
-matériel de transport	1 439 360	115 615	256 498		1 298 477
-matériel bureau et informatique	1 108 139	167 115	27 917		1 247 337
-mobilier	789 764	5 937	277		795 424
Immobilisations corporelles en cours	230 569	226 875	5 862		451 582
Total (2)	14 918 756	741 839	293 523	0	15 367 073
Immobilisations financières *					
-participation GCSMS DIAPASON	413 609				413 609
-titres de participations	79 295	183 940			263 235
- contrat capitalisation ALLIANZ	2 000 000	36 898			2 036 898
Total participations	2 492 904	220 838	0	0	2 713 741
-dépôts et cautionnements	62 333	1 150			63 483
Total (3)	2 555 237	221 988	0	0	2 777 224
Total général (1+2+3)	17 950 456	975 136	327 017	0	18 598 576

* Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

- La participation dans le GCSMS Diapason est décrite au paragraphe 7.2
- Les titres de participations correspondent à des parts sociales de banques
- Le contrat de capitalisation figure à ce poste dans la mesure où l'association a l'intention de la conserver de manière durable (> 1 an)

Les immobilisations financières font le cas échéant l'objet de dépréciation pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture.

3.2 Amortissements

en €uros	DEBUT exercice	Dotations	Diminutions	FIN exercice
Immobilisations incorporelles :				
-frais d'établissement	123 624	319		123 943
Autres immobilisations incorporelles :				
-logiciels	285 369	23 955	33 494	275 830
Total (1)	408 993	24 274	33 494	399 773
Immobilisations corporelles :				
Terrain :				
-aménagement de terrains	206 832	13 962		220 794
Constructions :				
-constructions	3 634 680	221 080		3 855 760
-agencement de constructions	165 187	6 182		171 369
Autres immobilisations corporelles :				
-installations techniques matériel et outillage	1 902 278	77 625	2 370	1 977 533
-petit matériel hôtelier	9 623	0		9 623
-installations générales, agencements	1 139 778	155 668		1 295 445
-matériel de transport	1 009 057	103 106	256 498	855 665
-matériel de bureau et informatique	939 305	105 740	17 577	1 027 468
-mobilier	681 831	24 528	214	706 145
Total (2)	9 688 570	707 892	276 658	10 119 804
Immobilisations financières:				
-dépréciation	0			0
Total (3)	0	0	0	0
Total général	10 097 563	732 166	310 152	10 519 577

Commentaires

Pour le calcul des amortissements, l'association utilise le mode linéaire pour toutes les immobilisations en fonction du rythme des services attendus et de leur utilisation probable.

La comptabilisation par composants est utilisée pour les constructions. Les amortissements sont ainsi calculés selon des durées d'utilisation différenciées entre la structure et les composants.

Les principales durées d'amortissement sont en moyenne les suivantes :

- agencements terrains 10 ans
- constructions 20 à 50 ans
- agencements des constructions 10 à 25 ans
- matériels 5 à 20 ans
- mobiliers 5 à 20 ans
- matériel de bureau et informatique 1 à 10 ans
- logiciels 1 à 5 ans
- matériels de transport 4 à 8 ans
- agencements intérieurs 5 à 25 ans

3.3 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Actif circulant

- Usagers et comptes rattachés	- €
- Autres créances	281 237 €
- Disponibilités	- €
Total	281 237 €

3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées de Titres et de Comptes à Terme pour des montants respectifs de 500 000 € et 2 900 000 €.

Leur valeur à l'actif correspond à leur prix d'achat.

Si la valeur de rachat à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur d'acquisition, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de rachat est inférieure à la valeur d'achat.

3.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation pour 59 328 €.

4. Compléments d'informations sur les comptes de bilan passif

4.1 Variation des fonds associatifs

Fonds propres au 31/12/N	5 107 873 €
Fonds propres au 31/12/N-1	7 871 896 €
<i>variation</i>	-2 764 023 €

Explication de cette variation :

- Résultat de l'exercice	952 132 €
- Reclassement des subventions d'invest. en fonds dédiés	-36 491 €
- Variation des subventions d'investissements nettes	-25 161 €
- Reclassement des provisions réglementées en fonds dédiés	-3 654 503 €
- Réserves des plus-values nettes d'actif	0 €
	-2 764 023 €

4.2 Tableau de passage du reclassement des fonds propres

L'application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2019, relatif aux organismes à but non lucratif et ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019, relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif a entraîné de nombreux reclassements au sein des fonds propres.

<i>Variation des fonds propres</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Reclasst rglt ANC 2018-06</i>	<i>Reclasst rglt ANC 2019-04</i>	<i>Affectation Résultat</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
Fonds propres sans droit de reprise	1 453 365 €	-1 081 817 €	0 €	0 €	0 €	0 €	371 547 €
Fonds propres avec droit de reprise	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réserves	2 998 657 €	0 €	0 €	422 455 €	0 €	0 €	3 421 112 €
dont réserves médico-sociales contrôlées	2 998 657 €	0 €	0 €	422 455 €	0 €	0 €	3 421 112 €
Report à nouveau	-913 672 €	884 356 €	0 €	-140 115 €	0 €	0 €	-169 431 €
dont RAN médico-social contrôlé	1 047 400 €	877 038 €	0 €	-8 826 €	0 €	0 €	1 915 612 €
Excédent ou déficit de l'exercice	282 340 €	0 €	0 €	-282 340 €	952 132 €	0 €	952 132 €
dont résultat médico-social contrôlé	267 959 €			-267 959 €	881 441 €		881 441 €
SITUATION NETTE (sous-total)	3 820 689 €	-197 461 €	0 €	0 €	952 132 €	0 €	4 575 360 €
Subventions d'investissement	80 159 €	160 971 €	0 €	0 €	1 088 €	-26 249 €	215 969 €
Provisions réglementées	3 971 047 €	0 €	-3 654 503 €	0 €	0 €	0 €	316 544 €
Total des Fonds propres	7 871 896 €	-36 490 €	-3 654 503 €	0 €	953 220 €	-26 249 €	5 107 873 €

4.3 Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Dettes pour congés payés à l'ouverture de l'exercice	913 374	
Amortissement excédentaire	60 247	
Dettes pour engagements de retraite à l'ouverture de l'exercice	-	
Report à nouveau gestion propre	1 057 691	
Report à nouveau financeurs		1 561 252
Report à nouveau résultat contrôlé non affecté		345 902
Autres droits acquis par les salariés non provisionnés	45 275	
SOLDE	169 432	

4.3 Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0 €
- emprunts et dettes financiers divers	0 €
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	456 108 €
- dettes fiscales et sociales	1 761 456 €
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0 €
- autres dettes	0 €
Total	2 217 564 €

4.4 Produits constatés d'avance

Néant

4.5 Fonds dédiés

L'application du règlement 2018-06 modifie le classement des dotations et des reprises sur fonds dédiés : ces dernières étant désormais comptabilisées en exploitation contrairement à 2019, où elles étaient en résultat exceptionnel. Le montant des dotations et des reprises sur fonds dédiés comptabilisé en résultat exceptionnel en 2019 s'élevait respectivement à 684 k€ et 120 k€.

Variation des fonds dédiés	Reclass. Fonds Propres	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont rembourse ments		Montant global	Dont fonds dédiés sur projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions CMCAS		6 024		3 024			3 000	
CNR ARS Autisme Kerbrun		15 170		5 304			9 866	
CNR "Réponse Accompagnée Pour Tous" 2018-2020		128 988		9 999			118 989	
CNR Prise en charge Orthophonie Kerbrun		60 538		3 992			56 546	
CNR ARS Formations Autisme		39 035		5 652			33 383	
CNR "Appel à Manifestation d'Intérêt"		230 296		20 581			209 715	
Bibliothèque DYS		6 940		6 940			0	
CNR Qualirel Santé		33 200		486			32 714	
SESSAD PCPE coordination		360 000	360 000	21 228			698 772	
CNR Renforcement Kerbrun		200 000		19 954			180 046	
Accompagnement Transformation de l'Offre		20 482		6 858			13 624	
Appel à Projet Activité Physique		50 000		10 397			39 603	
HUMANLAB		2 472		2 472			0	
UEMA		0	50 000				50 000	
Fondation de France		0	35 000				35 000	
Aide aux Aidants		0	6 695				6 695	
Générosité du Public - Handiclap		0	13 212				13 212	
Fonds dédiés à l'exploitation	0	1 153 145	464 906	116 887	0	0	1 501 165	0
Travaux Passerelle	54 989			18 534			36 455	
Travaux IPEAP	189 048						189 048	189 048 (1)
Reconstruction IPEAP	2 500 001						2 500 001	2 500 001 (1)
5 Unité MAS	677 211			64 994			612 217	
Construction Samsah	79 683			8 851			70 832	
Installation IME Val Lorie	143 171			9 479			133 692	
Rails MAS	10 400		8 492	212			18 680	
Relocalisation CAMSP	50 000		50 000				100 000	
Divers organismes privés	40 241			7 122			33 118	
Fonds dédiés à l'investissement	3 744 744	0	58 492	109 192	0	0	3 694 043	2 689 049
Total général	3 744 744	1 153 145	523 398	226 079	0	0	5 195 208	2 689 049

(1) L'utilisation de ces fonds dédiés est liée à l'activation des investissements afférents sur les exercices futurs.

5. Compléments d'informations sur les comptes de bilan actif et passif

5.1 Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES €uros	MONTANT brut	A 1 AN au plus	A PLUS d'un an jusqu'à 5 ans	A PLUS de 5 ans
Dettes financières				
-concours bancaires courants				
-emprunt auprès des étab.de crédit	325 203	155 689	169 514	
-dépôts et cautionnements reçus				
-emprunt et dettes financières diverses	0	0		
-emprunt "relais"	0	0		
-intérêts courus sur emprunts	0	0		
Sous total	325 203	155 689	169 514	0
Autres dettes				
-fournisseurs	951 813	951 813		
-personnels	1 120 372	1 120 372		
-sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 368 094	1 368 094		
-état et autres collectivités publiques	261 119	261 119		
-dettes sur immobilisations	48 017	48 017		
-autres dettes	189 701	189 701		
Sous total	3 939 115	3 939 115		
Total	4 264 318	4 094 804	169 514	0
Produits constatés d'avance	0	0		
Total général	4 264 318	4 094 804	169 514	0

Emprunt souscrit durant l'exercice : -
Emprunts remboursés au cours de l'exercice : 154 405 €

Les créances clients, à hauteur de 88 098 €, et les autres créances, à hauteur de 302 582 €, sont à échéance de moins d'un an.

Un contrat d'emprunt a été souscrit en 2020 pour un montant de 1 900 000 €, dont les fonds n'ont pas encore été débloqués.

5.2 Provisions et passifs éventuels

• Provisions

€uros	DEBUT exercice	Reclasse- ment	Dotations	Reprises	FIN exercice
Provisions réglementées					
-réserve de fonds de roulement	0				0
-pour renouvellement des immobilisations	3 654 503	-3 654 503			0
-amortissements dérogatoires	0				0
-autres provisions réglementées	316 544				316 544
Total (1)	3 971 047	-3 654 503	0	0	316 544
Provisions pour risques et charges					
-provisions pour risques	102 165		28 379	0	130 544
-provisions IFC	2 075 735		244 958	79 328	2 241 365
-provisions pour impôts	13 085		4 529	0	17 614
-autres provisions	114 281	-50 000	33 000		97 281
Total (2)	2 305 266	-50 000	310 866	79 328	2 486 804
Provision dépréciation immo. financières					
-assurance CET	0				0
Total (3)	0	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations					
-sur comptes des usagers	0				0
-sur comptes des organismes payeurs	0				0
Total (3)	0	0	0	0	0
Provision dépréciation cptes financiers					
	0				0
Total (4)	0		0	0	0
Total général	6 276 313	-3 704 503	310 866	79 328	2 803 348

Dont charges et produits d'exploitation
Dont charges et produits financiers
Dont charges et produits exceptionnels

310 866 79 328
0 0

Provision pour indemnités de fin de carrière

Afin de procéder à une meilleure évaluation des engagements, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- méthode utilisée : unités de crédit projetées tenant compte de l'ancienneté totale acquise
- taux annuel d'actualisation : taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie (IBOXX Corporate AA) soit 0,40 %
- taux de mobilité moyen turn-over : ce taux a été affiné en fonction de la moyenne constatée sur les 5 dernières années, à savoir :
 - 5,21 % pour les moins de 30 ans
 - 3,95 % pour les moins de 40 ans
 - 2,26 % pour les moins de 50 ans
 - 2,30 % pour les moins de 60 ans
 - 1,53 % pour les plus de 60 ans.
- taux de revalorisation des salaires : selon les grilles de la convention collective
- âge de départ en retraite : 65 ans
- modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié

Les indemnités de fin de carrière ont été valorisées avec un taux de charges sociales de 53%.

- **Passifs éventuels**

Néant

6 Compléments d'informations sur le compte de résultat

6.1 Dotations et produits de tarification, prestations et divers

	Année N	Année N-1
Dotation Globale	21 725 456 €	20 955 899 €
Autres produits de tarification	2 202 €	
Forfait journalier MAS	236 560 €	229 560 €
Participation soins de vie quotidienne	178 €	2 231 €
Spectacles	7 101 €	8 455 €
Autres prestations externes	1 157 €	5 904 €
Activités annexes	60 599 €	60 285 €
Total	22 033 252 €	21 262 335 €

Un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) a été signé le 11 décembre 2020 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de Loire-Atlantique. Il couvre la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025 et regroupe l'ensemble des établissements.

La répartition des budgets entre les différents établissements relève de la responsabilité de l'Association. Les budgets sont construits selon les priorités des besoins tant en personnel qu'en frais de fonctionnement de chacun des établissements.

6.2 Honoraires Commissaire aux Comptes

Le montant relatif au contrôle légal des comptes se monte à 18 500 € (TTC).

6.3 Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature sur l'ensemble des établissements de l'APAJH 44 sont valorisées à hauteur de 505 k€, dont 216 k€ de frais de personnel et 289 k€ de compléments de loyers.

6.4 Produits et charges exceptionnels

PRODUITS

Autres produits sur exercices antérieurs	0 €
Produits cession éléments d'actif	5 500 €
Subventions d'investissements virées au compte de résultat	26 249 €
Reprise sur provisions réglementées	0 €
Autres produits exceptionnels	0 €
Total :	31 750 €

CHARGES

Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	11 003 €
Dotations sur provisions réglementées	0 €
Charges exceptionnelles de gestion	0 €
Total :	11 003 €

6.5 Tableau de passage entre comptes annuels et résultats effectifs présentés aux financeurs

	Résultat Comptable	Charges et produits dont la prise en compte est différée		Résultat restant à affecter
		Amortissements	Provision congés payés	
Services Communs	-193		193	0
IEM Durantière	75 395		-6 641	68 754
IES Auditif	39 474		421	39 895
IES Visuel	55 772		-1 047	54 725
SSEFS	86 643		-9 724	76 918
SAAAS	19 442		-847	18 595
SESSAD Moteur	31 492		11 520	43 012
Internat A. de Bretagne	33 881		646	34 526
CAFS	101 117		3 106	104 223
IPEAP	173 076		11 692	184 768
MAS	-138 653	-17 284	-8 041	-163 978
SAMSAH ARS	61 286		623	61 909
SAMSAH Département	-4 958	22 411	204	17 657
IME Clémence Royer	95 174		-12 909	82 265
SESSAD Clémence Royer	6 046		13 303	19 349
IME Val Lorie	41 915		-73	41 842
SAVS	3 011		292	3 303
SESSAD DI-TFC	792		6 134	6 925
CMPP	24 910		9 545	34 455
CAMSP	65 347		766	66 113
SSEFS Nazairien	12 663		2 132	14 795
SAS	89 608		1 130	90 739
SESSAD Ter	8 204		3 605	11 809
Résultat gestion contrôlée	881 441	5 127	26 031	912 599
Résultat hors gestion contrôlée	70 691			
Résultat comptable de l'exercice	952 132			

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	2020	2019
Résultat comptable	952 132	282 340
Reprise du résultat antérieur	-	-
Excédent ou Déficit effectif global	952 132	282 340
Dont résultat effectif sous gestion propre	70 691	14 381
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	881 441	267 959

7 Autres informations

7.1 Crédit-bail

Aucun contrat en cours à la clôture

7.2 Autres engagements financiers

1) GCSMS Diapason

L'APAJH est partie prenante du GCSMS Diapason. L'objet de ce GCSMS est la création et la gestion de deux établissements (une MAS et un FAM implantés dans la Commune de Grandchamp des Fontaines). Le GCSMS est constitué de trois associations : ADAPEI44, Sésame Autisme et APAJH44.

La participation des trois associations aux fonds propres du GCSMS représente un montant total de 10% du coût total TTC des constructions.

La quote-part de l'APAJH44 représentant 9/20 de ces fonds a été versée en 2014 pour un montant de 413 609 euros et est indiquée en participation à l'actif du bilan.

Les comptes 2020 du GCSMS présentent un excédent de 123 443 €.

2) ETTIC

L'APAJH est membre de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif ETTIC. L'association détient 100 parts sur les 822 parts du capital social d'ETTIC, ce qui représente un apport de 10 000 €.

Les comptes 2020 d'ETTIC présentent un excédent de 39 €.

7.3 Effectif au 31 décembre

	Personnel salarié ETP	
	2020	2019
Cadres	54	51
Non cadres	287	279
TOTAL	341	330

dont contrat d'apprentissage	4	3
dont contrat de professionnalisation	0	0
dont contrat d'avenir	0	0
dont contrat unique d'insertion	0	1

7.4 Rémunération brute versée des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Le Président, le Trésorier et le Directeur Général sont les trois plus hauts cadres dirigeants de l'Association.

Seul le Directeur Général est rémunéré : communiquer la rémunération globale des cadres dirigeants reviendrait à indiquer une rémunération individuelle, c'est pourquoi nous ne communiquons pas ce chiffre.